

GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

| | |
|-----------------|--|
| Question | Avec débat |
| Rubrique | SOLIDARITE |
| Texte | <p><i>En rencontrant de nombreux Antibois et Antiboises à l'occasion de nos ventes de fruits solidaires, nous avons pu constater la dégradation continue de leurs conditions de vie.</i></p> <p><i>15% des familles antiboises survivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, la situation est telle que la solidarité associative et institutionnelle ne peut plus se réduire à une partie de l'année.</i></p> <p><i>Par ailleurs, une autre façon de consommer plus solidaire, plus respectueuse de producteurs, de notre environnement progresse fortement dans notre ville. Amap, consom'acteurs se créent et s'organisent pour « zapper » la grande distribution.</i></p> <p><i>Ainsi nous devons répondre à ces défis et jouer notre rôle au niveau municipal en créant, en organisant les structures nécessaires pour que chacun de nos quartiers puissent bénéficier d'espaces dédiés aux AMAP en y intégrant des épiceries solidaires. Des équipements ouverts aux producteurs régionaux permettraient de mêler la solidarité et la consommation citoyenne, cela en respectant toutes les normes.</i></p> <p><i>Pour initier cette nouvelle déclinaison de la devise de notre République, nous vous demandons de réunir une conférence où seraient associés les collectivités, le CCAS, les associations de solidarité, les AMAP et les producteurs régionaux.</i></p> |
| Réponse | <p>Un état des lieux de la distribution de l'aide alimentaire sur le territoire communal a été réalisé en 2010 par l'Atelier Santé Ville (ASV) et le C.C.A.S à la suite des constatations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une montée en charge des personnes ayant recours à l'aide alimentaire, - un changement de typologie des bénéficiaires, - des conditions globales de distribution insatisfaisantes à plusieurs niveaux d'interventions. <p>Cette réflexion partagée (rencontre des professionnels, des bénévoles distributeurs, des prescripteurs et des bénéficiaires) a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux identifier les problématiques liées à l'aide alimentaire, - mettre en exergue la nécessité de rationaliser les moyens humains et matériels, - proposer un projet adapté visant à favoriser un partenariat actif de l'ensemble du tissu associatif concerné afin d'aboutir à un projet collectif et coordonné entre les distributeurs associatifs et les institutions (la Maison des Solidarités Départementales du Conseil Général, le C.C.A.S et la Mission Locale). <p>Cette coordination s'est construite notamment par la mise en place de différents outils d'information du public et de communication entre les partenaires.</p> <p>En complément de ces documents, le C.C.A.S tient à jour un tableau de recensement de l'ensemble du dispositif existant sur le territoire communal.</p> <p>Une charte précisant les valeurs, les objectifs, les engagements communs et les indicateurs d'évaluation a été élaborée. L'ensemble des partenaires associatifs, à l'exception des Restos du Cœur, ont décidé d'adhérer à cette charte dont la signature reste conditionnée par la décision du Conseil Général non communiquée à ce jour.</p> <p>Par ailleurs, l'ensemble des intervenants, y compris les Restos du Cœur, ont convenu de la tenue de rencontres périodiques relatives au suivi des bénéficiaires et à des échanges d'informations / formations déterminées en fonction des besoins de chacun et de l'actualité.</p> <p>Parallèlement, dès 2010, le C.C.A.S a élaboré un projet de création d'une épicerie solidaire (annexe 3), gérée par ses services, au bénéfice des habitants de la commune, au sein de laquelle serait mis en œuvre un chantier d'insertion. Ainsi, les personnes seraient formées sur les postes d'"hôte(sse) d'accueil – Employé(e) de libre service" et de "Chauffeur livreur – Manutentionnaire".</p> <p>L'épicerie solidaire proposerait des activités connexes, animées par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF), en lien avec les difficultés sociales des bénéficiaires (gestion du budget, alimentation à petits prix,...) et avec le Programme National Nutrition Santé (PNNS).</p> |

La mise en place d'une coordination locale et d'un dispositif d'aide alimentaire global sur la commune tel que l'épicerie solidaire, complété par l'action proposée par les associations caritatives, devrait ainsi favoriser une distribution harmonisée et constante sur le territoire, lisible par tous et équitable pour l'ensemble de la population. Ce sont également des leviers supplémentaires à saisir dans un parcours d'insertion social et économique traitant la demande en trois temps :

- l'urgence gérée par les associations partenaires (évaluation sociale à la seconde demande et orientation vers un travailleur social),
- la subsistance (travailler sur la notion de "reste pour vivre" et de "contre dons" pour sortir de l'assistanat et apprendre à gérer son budget),
- l'insertion (le temps de l'aide alimentaire, suivi social et accompagnement individuel et collectif).

La création de cette structure nécessite un local adapté (accessibilité par son implantation géographique et aux personnes handicapées, superficie suffisante). Un premier projet dans une opération immobilière située dans la rue du Gouverneur De Chavannes n'a pu aboutir.

S'agissant de l'approvisionnement en denrées alimentaires de cette épicerie solidaire, plusieurs sources peuvent être utilisées simultanément :

- la Banque Alimentaire,
- le secteur de la grande distribution,
- les producteurs locaux,
- les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)
- les dons,
- les « casses alimentaires » qui permettent d'obtenir des denrées à prix réduits grâce à la distinction entre la date limite de consommation (DLC) s'appliquant aux denrées très périssables comme les charcuteries, viandes, produits laitiers et la date limite d'utilisation optimale (DLUO). Moins connue, la DLUO figure sur tous les produits d'épicerie, les conserves, les boissons et les produits surgelés. Le produit reste consommable même quand sa DLUO est dépassée. Il peut être maintenu à la vente, à l'inverse des produits avec DLC.

Enfin, il convient de rappeler que la municipalité soutient l'action des associations caritatives intervenant dans le domaine alimentaire par des mises à disposition de locaux et des subventions de fonctionnement, qui s'élèvent pour 2013 à 43 000 €.

Concernant la mise en relation des consommateurs et des producteurs et le développement des circuits courts,

La CASA a mis en place un programme en faveur de son agriculture et de l'agropastoralisme, dont un volet vise à soutenir les agriculteurs de la CASA, de manière à développer les circuits courts et à offrir aux consommateurs des produits locaux à des prix raisonnables. Il existe désormais 2 points de vente de producteurs sur le territoire de la CASA, la Maison du Terroir et la coopérative des Baous à Coursegoules.

Ce soutien de la CASA à l'agropastoralisme doit permettre de développer dans les villes, les structures auxquelles vous faites référence, les AMAPS, en offrant aux consommateurs une plus grande variété de produits locaux, oléiculture, agrumes, apiculture, maraîchage et éleveurs.

A ce jour, 13 AMAPS sont déjà implantées sur le territoire de la CASA, 3 sur Antibes, dont une créée à l'initiative des agents de la Ville et de la CASA, qui met en relation plus de 50 familles avec des producteurs essentiellement du territoire de la CASA.

GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

| | |
|-----------------|--|
| Question | Sans débat |
| Rubrique | EMPLOI |
| Texte | <p><i>Le grand magasin Castorama s'agrandit et se modernise et il deviendra à terme, en 2015, le plus grand Castorama d'Europe. Cette société annonce la création d'une centaine d'emplois nouveaux.</i></p> <p><i>Près de 15% de chômeurs dans notre ville et la CASA dont 25% des jeunes, cette situation nous oblige à saisir toutes les occasions pour réduire leur nombre.</i></p> <p><i>Nous souhaiterions que, dès à présent, un travail collectif de la CASA, de la commune, de Pôle emploi, de la Mission locale, des organismes de formation, en associant l'association des habitants des Semboules, quartier où habitent de nombreux demandeurs d'emplois, puisse déboucher sur la mise en adéquation des postes de travail proposés avec des chômeurs de nos territoires.</i></p> |
| Réponse | <p>Pour répondre à la question du groupe « la Gauche et l'Écologie », une Charte d'engagement en faveur de l'emploi - susceptible de s'adresser à toute entreprise installée ou naissante sur notre territoire – a été signée pour la première fois le 1^{er} mars 2012 entre la Ville et la société CASTORAMA, avec pour conséquence directe l'intensification des relations et des rencontres entre la Direction du magasin, Pôle Emploi et la Cellule d'Accompagnement Professionnel.</p> <p>Les objectifs de ces rencontres sont triples :</p> <ul style="list-style-type: none">- prioriser le recrutement sur le bassin de vie et d'activité de l'entreprise ;- définir précisément les profils recherchés et mobiliser les intervenants locaux pour y pourvoir le plus rapidement possible ;- orienter les demandeurs vers la formation professionnelle la plus adaptée aux offres du magasin. <p>A l'heure actuelle, près d'une vingtaine des 190 salariés de CASTORAMA sont domiciliés aux Semboules, et leur nombre va nécessairement évoluer avec l'ouverture des deux nouveaux bâtiments prévue au mois de juin 2015.</p> <p>La procédure de recrutement des 100 nouveaux postes ne débutera officiellement qu'en fin d'année 2014. La DRH du groupe travaille actuellement, en liaison avec la Cellule d'Accompagnement Professionnel, à la définition la plus précise possible des profils de postes.</p> <p>Dès que le travail interne de recensement des besoins sera finalisé, les profils seront diffusés aux institutionnels dans les meilleurs délais aux fins de mettre en place d'éventuels schémas de formations professionnelles adéquates.</p> <p>Une réunion étape avec la DRH du magasin sera fixée quelques mois avant son ouverture.</p> |